

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, DAVID Eric, COMTE Thierry, DUMONT Xavier , GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PERROD Isabelle, ROULIN Patrick , VACELET Denise, Pierre-Gilles PAGET, Séverine ROSELE.

ABSENT EXCUSE : Mme CRAUSAZ Lilia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine ROSELE.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2019 de la commune et du budget eau.**

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

➤ **Approbation des comptes administratifs – exercice 2019 de la commune et du budget eau.**

Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2019

COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 qui s'élève à un résultat positif de 114 158.80 € avant reste à réaliser. Pour tenir compte des décisions antérieures notamment de la construction de la salle et des notifications de subventions, il est obligatoire de les transcrire dans des restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 197 676 € / Recettes d'investissement : 133 333 €. Cette donnée a un impact sur les résultats de clôture définitif de l'exercice, de l'affectation du résultat et du montage général du budget.

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement article 1068 : 111 886.81 € et prend acte que le report de recettes de fonctionnement est de 49815.80 €.

EAU : (Village Fétigny)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 qui s'élève à un résultat positif de 21 237.92 €.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.**

Le conseil municipal vote le budget 2020 pour un montant de 364 949.80 € en fonctionnement et 614 768.81 € en investissement.

➤ **VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2020.**

Le conseil municipal vote le budget eau 2020 pour un montant de 21 299 € en fonctionnement et 10 911.44 € en investissement.

➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020.**

Taxe d'habitation : 8.79 %

Taxe foncière bâti : 6.67 %

Taxe foncière non bâti : 12.98 %

Taux moyens appliqués sur la commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE.

➤ **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT :**

Le conseil municipal accepte d'indemniser les élus et agents pour des trajets, non défrayés par ailleurs, sur la base de l'indemnisation kilométrique nationale.

➤ **SITUATION SUR LES FONTAINES DE SAVIGNA :**

Le maire explique les différents réseaux des fontaines de la commune :

- FETIGNY : 1 fontaine desservie par l'ancien réseau d'eau.
- LEGNA : 2 fontaines raccordées sur le réseau d'eau potable et équipées de limiteur de débit.
- AGEA : 1 fontaine et 1 lavoir raccordés aussi au réseau et limités en débit.
- UGNA : 1 lavoir raccordé sur une source.
- GIVRIA : 2 fontaines raccordées sur 1 source indépendante.
- SAVIGNA : 4 fontaines raccordées sur une source. L'alimentation de ces 4 fontaines n'est pas possible en période d'étiage, la première prend tout le débit. Une première visite du captage a eu lieu en septembre 2019 puis une deuxième en juin 2020 permettant de constater un état correct de ce dernier. Seul un fossé en amont est à nettoyer. Au printemps 2020 une partie de la conduite a été déplacée pour permettre l'implantation d'un bâtiment agricole et 2 vannes de sectionnement ont été posées. La vanne de la première fontaine est défectueuse.

Pour répondre à la demande des habitants de voir couler l'eau de façon plus régulière sur l'ensemble des fontaines. Le conseil municipal décide de changer cette vanne et d'en réguler le débit.

➤ **FONCTIONNEMENT SALLE DU MARTELET :**

Pour permettre les locations de la salle : la réservation se fera en mairie auprès du secrétariat. Les états de lieux seront faits par deux adjoints, monsieur BRIDE Denis et monsieur GAILLARD Gilles.

➤ **CARTES JEUNES :**

Le conseil municipal décide d'offrir la carte jeune aux enfants de la commune dont les parents en auront fait la demande à partir de 6 ans et tant qu'ils sont étudiants pour la durée du mandat.

➤ **REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DE CONTRÔLE DU NIVEAU DU RESERVOIR INCENDIE DESSERVANT MONTADROIT ET VIREMONT PAR LA COMMUNE DE CERNON :**

Suite à la délibération du 2 juin 2017 décidant l'amélioration de la défense incendie et le contrôle du niveau du réservoir incendie desservant Montadroit et Viremont pour un montant de 4473.05 € HT, le conseil municipal confie la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux Laval Danfia et autorise le maire à signer la convention définissant les modalités d'exécution et le financement des travaux avec la commune de Cernon.

La commune de CERNON s'engage à verser une subvention à la commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE équivalente au montant définitif des travaux, net des subventions et du remboursement FCTVA attendu soit 1796.27 € (5367.66 € - Subvention 894.61 € - FCTVA 880.51€).

➤ **RPQS Eau Fétigny et des 2 Syndicats**

Le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5, impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le tableau ci-dessous synthétise les données et les tendances par rapport à 2019, selon les gestionnaires sur la commune.

Commune de Valzin en Petite Montagne

Synthèse des RPQS EAU 2019

↘ : tendance très négative

↗ : tendance négative

↗ : tendance positive

Réseau	Régie Fetigny		SIE LAVAL DANFIA		SIE VALOUSON	
	1 de 1,06 Kms		3 / total : 11,42 Kms		1 de 20 Kms	
Abonnés	58	=	159	=	239	=
Volume mis en distribution	4024 m ³	↗	27 195 m ³	↗	46 890 m ³	↗
Consommations autorisées (vente,...)	3632 m ³	↗	18 778 m ³	↗	33 880 m ³	↘
Rendement	89,6%	↘	69%	↗	74%	↘
Perte / Km / j (ILPR)	1,01 m ³	↗	2,02 m ³	↗	1,78 m ³	↗
Consommation/kms/j (ILC)	9,03 m ³	=	4,5 m ³	↗	5,1 m ³	=
Prix du m ³ - TTC pour une facture de 120 m ³ en 2020	1,86 €	=	2,21 €	=	2,38 €	=
Travaux en 2019	- €		17 818,00 €	↗	4 428,00 €	=

Le conseil municipal approuve les documents.

➤ Questions et informations diverses.

Chemin piéton LEGNA : Liaison entre l'abribus et le village.

Il faut sécuriser du panneau jusqu'au cœur du village, mettre un goudron calcaire en blanc, faire un cheminement pour aller plus haut. La commune pourrait bénéficier des amendes de police à hauteur de 25% des travaux engagés.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23 heures 00.